

Projet de délibération du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Ariane Arlotti, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Laurence Corpataux, Patricia Richard et Pascal Holenweg: «Gare aux toilettes!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2019)

DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'il est notoire qu'il n'y a pas suffisamment de lieux d'aisances en général en Ville de Genève;
- qu'une telle lacune contribue au fait que les usagers de l'espace public considèrent tout le domaine public comme des latrines géantes à ciel ouvert;
- que les usagères, si elles doivent urgemment uriner sur la voie publique, se retrouvent dans une posture de vulnérabilité;
- qu'il est indispensable que des lieux aussi fréquentés que les gares du CEVA disposent de toilettes publiques;
- la nécessité d'avoir dans une ville civilisée des toilettes pour toutes et tous en suffisance et selon les besoins;
- la limite des solutions pis-aller qui transforment les rues en piscine d'urines,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, notamment l'article 30, alinéa 1, lettre m),

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – d'utiliser toutes les voies politiques et légales afin de favoriser la mise à disposition de toilettes à l'usage de tous les genres;

Art. 2. – d'exiger que la mise à disposition des dites toilettes soit gratuite;

Art. 3. – d'exiger que ces toilettes soient accessibles aux personnes à mobilité réduite;

Art. 4. – de prendre les dispositions nécessaires pour une solution transitoire aux frais du Canton et des CFF;

Art. 5. – de refuser toute autorisation d'utilisation de domaine pour l'inauguration du Léman Express et de fin de chantier sur le territoire de la Ville tant que l'installation définitive des toilettes utilisables n'est pas effectuée.